

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
VILLE DE RICHMOND**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE CONFORMITÉ À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER DU TERRITOIRE
DE LA VILLE DE RICHMOND**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

- 1.- Lors d'une séance régulière tenue le 5 mars 2007, le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 99, le règlement de construction numéro 100, le règlement de lotissement numéro 101, le règlement sur les permis et certificats numéro 102 et le règlement sur les conditions d'émission de construire numéro 103.
- 2.- L'objet de ces règlements est de remplacer le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement sur les permis et certificats suite à la révision du plan d'urbanisme effectué par la municipalité dans le cadre de la révision quinquennale de son plan d'urbanisme.
- 3.- Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec, son avis sur la conformité de ces règlements au plan d'urbanisme.
- 4.- Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis.
- 5.- Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité de ces règlements au plan dans les soixante (60) jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité de ces règlements.
- 6.- Tout renseignement additionnel et copie des règlements visés peut être obtenu à l'Hôtel de ville situé au 745 Gouin, moyennant le paiement du tarif applicable.

Donné à Richmond (Québec), le 10 mars 2007.

Guy-Lin Beaudoin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Guy-Lin Beaudoin, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à la porte de mon bureau le 10 mars 2007 et en insérant ledit avis dans le journal L'Étincelle, ledit journal circulant dans la municipalité, le 10 mars 2007.

GUY-LIN BEAUDOIN
Secrétaire-trésorier